

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G-C. VISCI, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, S. VALLON, É. DAVID-CAVAZ, M-F. ORTHOLAND, D. BALME, T. LE FORESTIER, C. SCORDEL, V. UVIETTA, R. BOUVIER, D. FLEURY,

EXCUSES : G. LAYDEVANT (Pouvoir à Mylène SIBILLE), R. CONTARD (Pouvoir à Joël BRAISAZ), D. METZGER (Pouvoir à Marianne FOUILLÉ), T. LE FORESTIER (Pouvoir à Valérie CAZAUX).

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Valérie CAZAUX

Convocation du 24 septembre 2025

OBJET : URBANISME

TRAVAUX SYLVICOLES : DEGAGEMENT, DEPRESSAGE DE LA PARCELLE G31 SUR 3 HECTARES EN FORET COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ASSOCIATION SYLV'ACCTES

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°33/11062024 du 11 juin 2024 chargeant le maire pour la durée de son mandat, de demander à tout organisme financeur, quel qu'en soit le montant, l'attribution de subvention ;

Considérant que l'office National des Forêt (ONF), dans le cadre de la définition annuelle des travaux d'entretien et de gestion de la forêt communale de SAINT-PAUL DE VARES, estime nécessaire de réaliser sur l'exercice 2025 des travaux de dégagement, nettoyage, dépressage et détournage de la parcelle G31 d'une surface de 3 ha, afin de dégager les spécimens d'avenir et d'agir sur la biodiversité et d'améliorer la valeur et la résilience du peuplement pour un montant estimé à 5780 € HT ;

Considérant que l'objectif est d'améliorer le peuplement de résineux et de mettre en valeur les feuillus précieux ;

Considérant que des travaux sont définis en cohérence avec le plan d'aménagement de la forêt communale de SAINT-PAUL DE VARCES pour la période 2013-2032 ;

Considérant que la commune de SAINT-PAUL DE VARCES va fin
être exécutés par l'ONF ;

Considérant que l'association Sylv'ACCTES a été créée pour encourager et accompagner la
gestion forestière vertueuse répondant aux enjeux écologiques, sociaux et économiques ;

Considérant que la commune de SAINT-PAUL DE VARCES peut solliciter, auprès de
l'association Sylv'ACCTES, une subvention à hauteur de 50 % du montant HT des travaux
précités ;

Considérant le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	Montants (HT)	Répartition
Subvention : SYLV'ACCTES	2 890 €	50 %
Sous-Total de la subvention	2 890 €	
Auto-financement	2 890 €	50 %
Total	5 780,00 €	100%

Sur le rapport de Monsieur Joël BRAISAZ,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet présenté ci-dessus et son coût prévisionnel ;
- SOLLICITE, auprès de l'association Sylv'ACCTES, une subvention d'un montant de 2890 € pour l'exécution, en 2025, des travaux de dégagement, nettoyage, dépressage et détournage de la parcelle G31 en forêt communale de SAINT-PAUL DE VARCES.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,
Cécile CURTET
Le 30 SEPTEMBRE 2025

Détail des votes :

- Pour : Unanimité
- Contre :
- Abstention :

